

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 11 octobre 2019

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 1er, 2, 3 et 4 octobre 2019**

**2019 DAC 417** Subventions (9.000 euros) à deux associations gérant des bibliothèques et signature d'une convention.

**M. Christophe GIRARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 17 septembre 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer deux subventions de fonctionnement aux associations Le petit Ney et Centre Medem Arbeter Ring ;

Vu l'avis du Conseil du 10e arrondissement, en date du 16 septembre 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement, en date du 16 septembre 2019 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 6.000 euros est attribuée à l'association Le Petit Ney, 10, avenue de la Porte Montmartre 75018 Paris. 2019-03803 10506

Article 2 : Une subvention de fonctionnement de 3.000 euros est attribuée à l'association Centre Medem Arbeter Ring 52, rue René Boulanger 75010 Paris. 2019-03474 39161

Article 3 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention annuelle relative à l'attribution d'une subvention de fonctionnement avec l'association Le Petit Ney, dont le texte est joint en annexe de la présente délibération.

Article 4 : La dépense correspondante sera imputée à hauteur de 9.000 euros sur le budget de fonctionnement 2019 de la Ville de Paris.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is fluid and cursive, with the first name "Anne" and the last name "Hidalgo" clearly distinguishable.

**Anne HIDALGO**